

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

---

07 JUILLET 2022

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

VISANT À ÉTABLIR DES PLAFONDS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR MME FATIMA AHALLOUCH

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 402 (2021-2022) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Jean-Pierre Kerckhofs, co-auteur de la proposition.....	3
2	Discussion générale .....	4
3	Vote et confiance.....	7

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Éducation a examiné, au cours de sa réunion du 7 juillet 2022, la proposition de résolution visant à établir des plafonds pour les voyages scolaires, déposée par M. Kerckhofs, Mme Bernard, M. Nemes, M. Hermant, Mme Pavet, M. Liradelfo, Mme Lekane et M. Beugnies (doc. 402 (2021-2022) n° 1).<sup>2</sup>

## **1 Exposé de M. Jean-Pierre Kerckhofs, co-auteur de la proposition**

**M. Kerckhofs**, en qualité de co-auteur de la proposition de résolution expose que le groupe PTB a déposé ce texte suite à la conjonction de trois éléments, à savoir :

- La forte augmentation de l'inflation qui entraîne une diminution du pouvoir d'achat faisant souffrir de nombreuses familles et nécessitant des interventions des pouvoirs publics afin de soulager les populations à tous les niveaux de pouvoir ;
- L'étude de la Ligue des Familles qui a révélé une grande variabilité de prix des voyages scolaires, que ce soit entre les différents niveaux, mais également au sein des mêmes années d'étude ;
- L'existence d'un décret qui impose au gouvernement de fixer, par arrêté, des plafonds notamment pour ce qui est des voyages avec nuitées.

---

### **<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :**

Mme Ahallouch, Mme Chabbert, M. Di Mattia, Mme Gahouchi (présidente)

Mme Cortisse, M. Janssen, Mme Sobry (en remplacement de Mme Galant)

M. Segers (en remplacement de M. Florent), M. Soiresse Njall

M. Kerckhofs

Mme Schyns, Mme Vandorpe

### **Ont assisté aux travaux de la commission :**

Mme Laanan, M. Vossaert : membres du Parlement

Mme Désir, ministre de l'Éducation

Mme Nisol, cheffe de cabinet adjointe de Mme la ministre Désir

M. Gilson, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Désir

Mme Mondo, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Désir

Mme Roger, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Désir

Mme Sbrascini, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Désir

Mme Saucin, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Désir

M. Leclercq, de l'Administration

M. Divers, de l'Administration

Mme Van Hulle, de l'Administration

M. Corbier, de l'Administration

Mme Bernard, de l'Administration

M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Constant, collaboratrice du groupe MR

M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés

C'est à la rentrée que le prix des voyages scolaires, combiné à l'augmentation du prix des fournitures scolaires, risque d'engendrer des problèmes au sein des familles.

Le PTB souhaitait donc intervenir en déposant ce texte au plus vite afin de tenter de soulager les familles confrontées aux nombreuses augmentations du prix de la vie.

L'absence d'harmonisation des prix des voyages scolaires génère, selon la Ligue des Familles, des choix douloureux dans le chef des parents. Ceux-ci se voient, en effet, parfois contraints soit de priver l'enfant de voyage, soit de priver la famille de différentes choses - ce qui peut générer des frustrations dans le chef des uns et des autres.

Les conséquences en matière pédagogique ne sont également pas à négliger si l'enfant ne participe pas au voyage.

Au sein de la classe, une pression peut être ressentie par l'enfant au moment où l'argent du voyage lui est réclamé ou dans le cas où un nombre minimal d'élèves est nécessaire pour que l'activité ait lieu.

De plus, l'important différentiel des prix alimente le marché scolaire qui doit, pour le PTB, être encadré. La perspective de voyages scolaires onéreux peut encore être un repoussoir pour un certain nombre de familles dans le choix de l'école.

Pour toutes ces raisons, le PTB demande que des plafonds soient fixés, comme c'est déjà le cas en Flandre pour l'enseignement fondamental.

Pour conclure, M. Kerckhofs souligne que de nombreux voyages intéressants au niveau pédagogique sont déjà organisés à des prix abordables.

## **2 Discussion générale**

**Mme Chabbert** rejoint l'esprit de la proposition de résolution qui vise à instaurer une plus grande égalité entre les élèves et qui a déjà fait l'objet de nombreux débats parlementaires.

La députée rappelle que la ministre Désir est consciente des excès qui existent en matière de frais scolaires et des inégalités que cela peut engendrer en termes d'apprentissage. À ce sujet, la ministre a annoncé travailler à la récolte de données dans le but d'objectiver la situation et définir au mieux ces plafonds pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Le groupe PS rejoint donc la finalité du texte mais préfère que le temps nécessaire soit pris afin que les plafonds soient déterminés de la manière la plus précise et la plus efficace possible et ce, en collaboration avec le secteur. Mme

Chabbert rappelle encore la volonté de son groupe d'étendre la gratuité des fournitures scolaires au primaire et la nécessaire sensibilisation des directions, des équipes et des conseils de participation afin que les frais demandés soient les plus raisonnables et démocratiques possibles.

Le groupe PS ne votera donc pas en faveur de ce texte qui, pour lui, n'amène pas d'élément neuf par rapport au travail qui est en cours.

Pour le groupe MR et **M. Janssen**, la problématique du coût des voyages scolaires avec nuitées est globale et systémique.

L'implémentation de plafonds par niveau d'enseignement permettrait un ajustement des pratiques. Cette régulation fait déjà l'objet d'une mise en œuvre au niveau maternel dans le cadre de la gratuité scolaire.

Comme cela a été évoqué par Mme Chabbert, le gouvernement poursuit, avec ses services et des acteurs extérieurs, l'analyse des réalités des écoles en la matière, et de manière plus ciblée sur le primaire. En outre, une enquête complémentaire sur les frais des activités sportives, culturelles et séjours avec nuitées est également prévue et ce, afin d'aboutir à une proposition actualisée de plafonds dans le primaire, pour les activités et les séjours, pour le mois de septembre en vue de l'année scolaire 2023.

Plutôt qu'un plafonnement général, le groupe MR est en faveur de la mise en œuvre de mécanismes de solidarité, tels que déjà pratiqués dans de nombreux établissements, permettant bien souvent à tous les élèves de participer à un voyage ou un séjour relativement coûteux.

Le groupe MR encourage ces pistes alternatives qui mettent en avant le groupe classe de même que des valeurs et projets ou initiatives solidaires pour atteindre un objectif commun.

Il souhaiterait également demander aux Fédérations des pouvoirs organisateurs et à Wallonie-Bruxelles Enseignement de réaliser une enquête auprès de leurs écoles afin de pouvoir appréhender un ensemble de données et estimer un coût moyen, s'adresser aux vérificateurs comptables qui, lors de leurs investigations, ont accès aux données en lien avec les voyages organisés par les écoles, investiguer le contenu ainsi que le nombre de plaintes déposées par les parents auprès des services du gouvernement en ce qui concerne le coût des voyages scolaires et enfin, évaluer, en collaboration avec le secteur touristique, les conséquences d'un éventuel plafonnement.

En conclusion, M. Janssen comprend et partage les préoccupations évoquées par M. Kerckhofs mais, vu les éléments évoqués, juge cette proposition prématurée et ne la soutiendra ainsi pas.

Pour **M. Soiresse Njall**, le texte présenté a le mérite de rouvrir le débat sur le coût des voyages scolaires. Il pense intéressant que la ministre fasse le point de la collaboration qui existe entre l'administration et la Ligue des Familles afin de réformer le système des sorties scolaires et de tendre vers la gratuité.

Le député pense que, sans avancée concrète de la part du groupe de travail, il vaut mieux attendre le résultat de leurs réflexions plutôt que d'avancer trop vite, au risque de prendre de mauvaises décisions. Il insiste cependant sur la promotion des bonnes pratiques qui visent à offrir aux élèves des voyages qui ont un réel intérêt pédagogique.

Rejoignant ce qui a été dit par les autres groupes, le député insiste sur le fait que les voyages permettent le décentrement et qu'il est primordial que tous les élèves puissent y avoir accès et puissent découvrir les mêmes choses.

Les élèves pourraient être plus impliqués dans la réflexion et dans le choix et le contenu de ces voyages.

Pour conclure, le groupe Ecolo ne soutiendra pas ce texte, dès lors que la réflexion est en cours, mais soutient son esprit de lutter contre toute forme de discrimination au sein des écoles.

Ayant été interpellée par **M. Soiresse Njall**, **la ministre** répond que les travaux sont effectivement en cours et visent tant la question des fournitures scolaires dans le primaire, en les rendant gratuites contre une subvention compensatoire, que la fixation de plafonds pour les séjours et activités avec nuitées, ce qui ne nécessite, par contre, pas forcément une compensation particulière.

L'objectif est de pouvoir soumettre à la concertation des acteurs une proposition actualisée de plafonds dans le primaire pour le mois de septembre, avec une entrée en vigueur pour la rentrée scolaire 2023.

Concernant la gratuité des fournitures dans le primaire, une discussion devra également avoir lieu en conclave budgétaire puisque cette mesure nécessitera une compensation.

**M. Kerckhofs** répond à **M. Janssen** que la présentation des frais scolaires à l'inscription alimente justement le marché scolaire et a une influence certaine sur le choix des parents. Le PTB dénonce cet état de fait.

Concernant les pistes alternatives évoquées par le groupe MR, notamment en matière de solidarité, le député répond que ces pistes ne constituent pas une solution, surtout au regard de la situation économique globale actuelle.

A **M. Soiresse Njall**, **M. Kerckhofs** précise que la volonté du texte n'est pas de limiter les voyages scolaires, mais de limiter leur prix.

Plus fondamentalement, concernant les travaux en cours, M. Kerckhofs comprend que les décisions impliquant des compensations budgétaires doivent être débattues et concertées et prennent donc du temps. Malgré tout, il rappelle que le texte proposé n'aura aucun impact budgétaire puisqu'il vise à imposer des coûts raisonnables aux voyages scolaires effectués dans toutes les écoles. Il ne comprend donc pas la volonté de retarder cette mesure qui pourrait être rapidement efficace.

Pourquoi, dès lors, ne pas instaurer une année de transition en fixant des plafonds dès à présent, quitte à les affiner l'année prochaine ?

### **3 Vote et confiance**

La proposition de résolution est rejetée par 9 voix contre 1 et 1 abstention.

À l'unanimité, la commission a fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La rapporteuse,

Mme Fatima Ahallouch

La présidente,

Mme Latifa Gahouchi